

## Entretien de la voirie

L'entretien de la voirie permet de pérenniser le domaine public routier et aussi d'assurer la sécurité des usagers. Deux types d'entretiens ont été réalisés : un entretien courant et un entretien programmé. En entretien courant, cette année le SIERS à répandu 15 tonnes de bitume avec la technique appelée « point à temps automatique ». Cette opération consiste à boucher des « petits trous » grâce à une émission de bitume recouverte de gravier lavé. Ces « rustines » permettent d'imperméabiliser les routes et de les maintenir en bon état. Cette opération a coûté à la commune 21900 €. Quand plus de 50% de la chaussée est dégradée, il faut reprendre l'ensemble de la couche de roulement. C'est avec des enduits superficiels que les chaussées ont été reprises avec par endroits un renforcement en grave émulsion et c'est ce que qui a été fait à : La Courcelle (510 m<sup>2</sup>), une partie de la route entre la carrière et Villandry (2640 m<sup>2</sup>), au Pont à Libaud vers le moulin (303 m<sup>2</sup>), de la carrière à la limite de Pionnat (1098 m<sup>2</sup>), à Puy Gaillard (1188 m<sup>2</sup>) et à Loubier (161 m<sup>2</sup>) et cela pour la somme de 39100 €. Nous avons bénéficié d'une aide de 7000 € de la part du FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes). Nous veillerons à entretenir du mieux possible l'ensemble de la voirie communale tout au long du mandat que vous nous avez confié.

### Ajain Pour Tous

Bulletin municipal de la commune d'Ajain.

Pour faire publier des informations dans le bulletin : [mairie-ajain@orange.fr](mailto:mairie-ajain@orange.fr)

IPNS.

## Le personnel municipal : qui fait quoi ?

Valérie Contarin, ATSEM



Ecole maternelle, accueil de loisirs

Virginie Branger, Adjoint technique territorial



Ecole maternelle, garderie, accueil de loisirs

Kevin Schmitt, Adjoint territorial d'animation



Garderie, accueil de loisirs

Isabelle Lagrange, Adjoint technique territorial



Garderie, accueil de loisirs

Julien Delanne, animateur



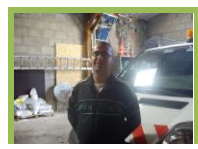
Coordination enfance / jeunesse, garderie, accueil de loisirs

Hélène Préchonnet



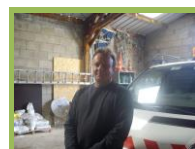
Restauration scolaire

Emeric Grolière, Adjoint technique territorial



Services techniques

Christophe Jullien, Adjoint technique territorial



Services techniques

Marina Deville, Apprentie CAP petite enfance



Ecole maternelle

Valérie Auroy, Adjointe administrative



Secrétariat mairie

Isabelle Gallerand, Adjointe administrative



Secrétariat mairie

Lydie Rougier, secrétaire de mairie



Secrétariat mairie

## Elections CNRACL du 20 novembre au 4 décembre

Les membres élus du conseil d'administration de la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) seront soumis à un vote pour leur renouvellement cette année. Que vous soyez employeur, en activité ou retraité, votre voix compte. Notez dès à présent les dates des élections : du 20 novembre au 4 décembre 2014. Tout agent titulaire ou stagiaire, quelle que soit sa position statutaire, affilié au 1er septembre 2014.

Tout retraité du régime au 1er septembre 2014 titulaire d'une pension principale ou de réversion de veuf ou de veuve, acquise au titre de la vieillesse ou de l'invalidité, Qui élit-on ?

Vous élisez 16 membres du conseil d'administration de la CNRACL pour 6 ans, représentant à parité les employeurs (8 sièges dont 3 pour la fonction publique hospitalière) et les affiliés cotisants et pensionnés (8 sièges).

Pour chaque siège, sont élus un représentant titulaire et un suppléant.

## Agenda municipal

**22 août.** Conseil municipal.

**4 septembre.** conseil municipal

**5 septembre.** Réunion publique de présentation de l'accueil de loisirs et des activités périscolaires.

**17- 19 septembre.** Reprise des cours de Zumba. Mercredi à 16h pour les enfants, vendredi à 18h30 pour les adultes (salle polyvalente).

**28 septembre.** Elections sénatoriales. (grands électeurs : G. Rouchon, M. Fayard, C. Lecossois).

## A venir ...

**2 novembre (15h).** US Ajain – Gouzon Avenir 3

**7 novembre.** Assemblée générale de la Récé des Gaminos

**7 novembre.** Conseil municipal

**23 novembre (15h).** US Ajain – US Chéniers

**29 novembre.** Loto de la Récé des Gaminos.

**5 décembre.** Cérémonie – mémorial des creusois morts en Afrique du Nord.

**Début janvier 2015.** Cérémonie des vœux du maire

**12 février.** Assemblée générale du Club des Toujours jeunes

Numéro 2

Octobre  
2014

# Ajain Pour Tous ...

Bulletin municipal de la commune d'Ajain

[www.ajain.fr](http://www.ajain.fr)

## Construire des logements ?

Le projet d'un éco-quartier au centre bourg, lotissement avec déplacement doux vers les commerces ou l'école, est en cours. L'EHPAD nous a sollicités en avril, pour l'acquisition d'un terrain au centre bourg, sur lequel il n'y avait a priori pas de contrainte. Il s'avère que l'exploitant, en place, dispose d'un bail et demande une indemnité d'éviction, ce qui paraît normal. Aujourd'hui nous sommes bloqués sur le montant de cette indemnité qui est trop éloigné de la proposition de la municipalité, conseillée par son assistance juridique, le cabinet ADAMAS, représenté par Bernard De Froment. Le conseil municipal se prononcera prochainement sur cette acquisition.

### Le nouveau bureau d'AJAIN Loisirs issu de l'AG du 26 septembre.

Présidente : Sandrine Halloche  
Vice président : Denis Drille  
Secrétaire Arnaud Eric  
Vice secrétaire : Hélène Drille  
Trésorière : Nathalie Bessege Grélaud  
Trésorier adjoint : Damien Deville  
Les bénévoles sont les bienvenus pour les aider



## L'édito du maire

Bonjour à toutes et à tous,

Cinq mois sont passés depuis les élections municipales, la nouvelle équipe a pris ses marques, les orientations affichées lors de la campagne se mettent en place. Je voudrais tout d'abord avoir une pensée envers le personnel communal. Avec tout le conseil municipal, je tiens à saluer leur dévouement, leur travail et leur compétence. Suite au changement de municipalité et à la mise en œuvre des nouveaux projets, le personnel, très disponible, travaille consciencieusement, c'est à cela que l'on reconnaît le professionnalisme. Merci à eux et bienvenue aux nouveaux personnels.

### L'école et l'accueil de loisirs

L'ouverture d'une classe élémentaire ne s'est pas concrétisée ! L'inspectrice d'académie, venue compter les enfants scolarisés le jour de la rentrée, n'a pas jugé opportun d'ouvrir une nouvelle classe. En effet, 8 élèves en élémentaire, ont quitté l'école pour des raisons diverses en plus des départs vers le collège. Je suis toujours en colère et je maintiendrai la pression. Il y a une classe à 25 élèves, 15 CP et 10 CE1, c'est inacceptable, et la situation était déjà la même l'an dernier.

L'accueil de loisirs fonctionne depuis la rentrée. Un coordonateur, Mr. Julien Delanne,

## Dans ce numéro

L'édito du maire, Guy Rouchon P.1

Recrutements et accueil de loisirs P.2

Les tarifs communaux P.3

Personnel municipal, qui fait quoi ? P.4

a été recruté : il est chargé de mettre en place l'accueil du mercredi après-midi, des vacances scolaires et d'encadrer les activités périscolaires rendues obligatoires cette année. L'ouverture d'un accueil de loisirs, inscrite dans notre programme de campagne, était une attente des familles, avec notamment la matinée de classe le mercredi.

Les activités périscolaires, dites TAP (Temps d'Activité Périscolaire), sont également mises en place. Je tiens à saluer le dévouement et l'enthousiasme de Laurence Bourdier, l'adjointe éducation / jeunesse qui s'est beaucoup investie dans les contacts avec les associations afin d'offrir des activités dès la rentrée. Les conseillers de la commission éducation / jeunesse lui ont apporté une aide précieuse.

L'épicerie Coop-Atlantique approvisionne désormais en partie la cantine en viande, conserves, lait... La viande de meilleure qualité est beaucoup plus appréciée des enfants. Nos fournisseurs sont deux éleveurs locaux, la ferme de Courtille à Guéret et celle des Trois fontaines à Trois Fonds.

*Bien cordialement à toutes et à tous.*

*Guy Rouchon*

## Recrutements et modification de contrats

La commune a d'abord recruté un coordonnateur Enfance – jeunesse et éducation, chargé de la mise en place d'un accueil de loisirs péri et extrascolaire pour la rentrée 2014-2015 dans le cadre du projet périscolaire éducatif de la commune. Sur la vingtaine de candidatures, nous avons retenu celle de Julien Delanne qui travaillait jusqu'ici à la MJC de La Souterraine. Il y a eu lieu de proposer à Isabelle LAGRANGE un contrat à temps complet d'adjoint technique territorial jusqu'au 4 janvier 2015 (date à laquelle il faudra réévaluer les effectifs de l'ALSH). Le temps de travail de Virginie BRANGER, ATSEM, a également été légèrement augmenté pour atteindre un temps complet. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui nécessite un repas hebdomadaire supplémentaire le mercredi, il y a eu lieu de proposer à Hélène PRECHONNET un contrat à temps complet d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe jusqu'au 4 janvier 2015, date à laquelle sera engagé son processus de titularisation. Pour assurer les temps spécifiques d'animation au moment de l'ouverture de l'ALSH et lors de la mise en place des temps d'activités périscolaires, le coordonnateur enfance-jeunesse a proposé le recrutement temporaire d'un adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe et de lui proposer un contrat de 4 mois à mi-temps (24 / 35<sup>ème</sup>) couvrant notamment les Congés de toussaint et de Noël. L'ensemble du conseil municipal a voté à l'unanimité ces différentes opérations.

### Accueil de loisirs - Toussaint

Il sera ouvert pendant les vacances de Toussaint de 7h15 à 18h30 du lundi au vendredi. Il accueillera tous les enfants de 3 à 11 ans révolus. Merci de prendre contact avec J. Delanne, coordonnateur enfance – jeunesse au 05 55 80 96 19 ou bien [alsh-ajain@hotmail.com](mailto:alsh-ajain@hotmail.com)

La municipalité remercie Mr Jean-Pierre GOUNY pour les citrouilles offertes à l'accueil de loisirs.

## Du nouveau autour de l'école ....



### MISE EN PLACE DU PERISCOLAIRE ET DE L' EXTRASCOLAIRE

Ce premier conseil de rentrée a été l'occasion de présenter la mise en place de l'accueil de loisirs qui sera effectif dès la rentrée scolaire. Pendant l'été, un coordonnateur enfance-jeunesse a été recruté (La Montagne du 5 août) en la personne de Mr Julien Delanne qui a pris ses fonctions dès le 25 août. Le conseil municipal a voté par 10 voix pour et une abstention le niveau de rémunération statutaire et indemnitaire du coordonnateur (au 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'animateur). Mmes Valérie Contarin, Virginie Branger, Isabelle Lagrange, Hélène Préchonnet et Marina Deville (en apprentissage de CAP petite enfance) constituent l'équipe d'animation des différents temps périscolaires et extrascolaires. Les activités périscolaires, présentées par les conseillères Pascale Tête et Mireille Fayard, ont débuté le lundi 8 septembre avec des ateliers de danse classique et jazz

(Lucille Charbonner), des sessions du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, des animations sportives de l'association Siel Bleu, etc. Le maire remercie Laurence Bourdier, adjointe à l'éducation, Thomas Marty adjoint aux finances et à la communication, Jacqueline Peyrot adjointe à l'animation, les conseillers municipaux et les agents administratifs pour le travail effectué pour l'accueil de loisirs et les activités périscolaires.

### DECISIONS FINANCIERES

Au niveau financier, Didier Gorius, adjoint aux infrastructures, a présenté deux éléments importants. Le conseil municipal a en effet voté à l'unanimité la signature de la convention qui finalise l'attribution du fonds de concours du Grand Guéret (5777,18 € qui ont été obtenus pour l'achat d'une nouvelle épareuse qui coûtera environ 20 000 €). Les élus ont également voté à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SDEC.

## Le conseil municipal du 22 août.

### Au conseil de rentrée : la mise en place des nouveaux services scolaires

#### ACHAT DU TERRAIN DE L'EHPAD

G. Rouchon informe également le conseil municipal qu'il a reçu de la part du titulaire du bail du terrain que l'EHPAD souhaite céder à la commune, une proposition d'indemnité de compensation en cas de rupture de bail. Cette proposition qui est maximale, dépasse largement ce qui est couramment pratiqué dans ce type d'affaires. Il ajoute que la négociation sera poursuivie de façon ouverte afin

« Une équipe d'animation renforcée pour de nouveaux services d'accueil et d'encadrement »

de ne pas retarder ce projet d'aménagement de logements au centre-bourg. Parmi les autres décisions votées à l'unanimité par le conseil : substitution d'un poste d'adjoint

administratif de 1<sup>ère</sup> classe à un poste de 2<sup>ème</sup> classe suite à l'inscription d'une agent sur le tableau d'avancement ; renouvellement de la convention de déneigement entre la commune et le Conseil Général, transformation du SIERS en un syndicat mixte d'aménagement durable appelé « Evolis 23 », institution d'une caution de 80 € pour le ménage de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (sur proposition de J. Peyrot, adjointe à l'animation).

### LES TARIFS DE LA GARDERIE ET DE LA CANTINE

La garderie : si la commune veut développer ce service à la hauteur de ce que sera l'accueil de loisirs il y a lieu d'augmenter le prix de 10 centimes. En conséquence, l'offre en matière d'accueil sera renforcée par un ou plusieurs personnels sur ces créneaux. Pour une famille de deux enfants qui utilise quotidiennement ce service, l'augmentation du coût pouvait avoisiner les 130 € par an. Pour atténuer les effets de cette nécessaire augmentation, il est proposé d'instituer un tarif à **0,80 €** pour les foyers non imposables et un autre à **0,90 €** pour les foyers imposables. La réunion de la Caisse des écoles du 1<sup>er</sup> septembre 2014, sur proposition de la commission des finances du conseil municipal, a institué un même principe de justice sociale pour les tarifs de la cantine : **2,65 €** pour les foyers non imposables et **2,70 €** pour les foyers imposables.

La liste des **foyers non-imposables** est établie par la Commission des finances. Un foyer est considéré comme non imposable à partir du moment où le montant de l'impôt net avant corrections est égal à 0.

## ... et des nouveaux tarifs plus justes ...

## Les tarifs communaux.

### Présentation et explications

#### LES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

	Habitants de la commune	Habitants hors commune	Associations communales	Associations hors commune
Spectacle semaine	105 €	170 €	50 €	170 €
Spectacle week end	135 €	260 €	50 €	260 €
Spectacle vendredi - lundi	170 €	290 €	50 €	290 €
Veillée, belote			50 €	50 €
Vin d'honneur	50 €	110 €	GRATUIT	50 €
Réunion	GRATUIT	110 €	GRATUIT	GRATUIT
Exposition (semaine)			110 €	110 €
Exposition week end			125 €	125 €
Utilisation cuisine (matériel)	100 €	100 €	50 €	100 €
Utilisation vaisselle	20 €	20 €	20 €	20 €
Caution	250 €			
Caution ménage	80 €			
Location petite salle	50 € (caution de 100 €)			

↳ Les tarifs de la salle polyvalente seront prochainement révisés pour plus de simplification.

### Autres tarifs

**Assainissement**  
Réseau collectif (bourg) : 45 € (part fixe) + 0,52 € par m3 consommé.

**Taxes funéraires**  
Creusage de fosse ; ouverture de caveau 100 €  
Creusage de fosse ou ouverture pour les personnes décédées à l'EHPAD d'AJAIN dont les obsèques sont pris en charge par l'aide sociale 65 €  
Apposition de scellés 20 €  
Pose de bracelet Gratuit  
Réduction de corps 50 €  
Transfert de corps 30 €  
Taxe d'ouverture du caveau provisoire 50 €  
Location caveau d'attente 3,50 € (1 à 6 mois ; 7 € (7 à 12 mois) ; 20 € (la 2<sup>ème</sup> année)  
concessions (m2) 50 €

**Columbarium**  
Location temporaire 1 an 30 €  
concession 5 années renouvelable 70 €  
Concession 15 années renouvelable 210 €  
Fourniture de la porte non gravée 57 €  
Ouverture et fermeture des portes 30 €

### Recensement

Le recensement des habitants de la commune d'AJAIN aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Des agents recenseurs se rendront dans chaque habitation. Vous aurez pour la première fois la possibilité de répondre par internet. Les informations seront relayées sur le site de la commune : [www.ajain.fr](http://www.ajain.fr)

## FOCUS. Les tarifs de l'accueil de loisirs

	½ journée	Journée complète	Repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
QF1	3,50 €	5 €	2,70 €	6,20 €	5 €	7,70 €
QF2	4 €	7 €	2,70 €	6,70 €	7 €	9,70 €
QF3	4,50 €	8 €	2,70 €	7,20 €	8 €	10,70 €
QF4	5 €	9 €	2,70 €	7,70 €	9 €	11,70 €

↳ Ces tarifs sont calculés en fonction des revenus déclarés et se présentent sous la forme de quatre Quotients Familiaux (QF) déterminés en accord avec les services de la CAF. Ces tarifs permettent de rendre accessibles au plus grand nombre les prestations de l'accueil de loisirs. Des surcoûts de facturation pourront être établis en fonction des activités proposées. Le règlement de la prestation par les tickets CESU est étendu aux prestations de l'accueil de loisirs. Ce paiement des prestations extrascolaires se fera par émission de titres et payables en perception comme cela se fait actuellement pour la cantine.

## Les effectifs de l'école : quel bilan ?

A la rentrée, il y avait 119 enfants inscrits : 13 petite section ; 20 moyenne section ; 17 grande section ; 15 CP ; 17 CE1 ; 18 CE2 ; 8 CM1 ; 11 CM2.

Dans l'avenir, nous maintiendrons notre demande auprès de la DASEN quant à l'ouverture d'une nouvelle classe.

☺ Lundi - vendredi : 8h30-12h / 14-18h (vendredi : 17h30). Permanence 1 samedi / 2

🌐 [www.ajain.fr](http://www.ajain.fr) ✉ [conseil-ajain@googlegroups.com](mailto:conseil-ajain@googlegroups.com) (élus) 📧 [mairie-ajain@orange.fr](mailto:mairie-ajain@orange.fr) (secrétariat) ☎ 05 55 80 96 19